



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 avril 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 avril 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 avril 2008

**ZAC Pôle sports - Convention Publique d'Aménagement - Avenant
n°1 à la convention n°2 d'avance de trésorerie**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

- M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Pilar BAUDIN
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Nathalie BEGUIER
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET

Excusés :

Adjoints :

Mme Josiane METAYER -

Conseillers :

Mme Blanche BAMANA -

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2008

DELIBERATION D20080156

Avenant n°1 à la convention n°2 d'avance de trésorerie

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pôle Sports, il a été signé le 02 février 2007, avec Deux-Sèvres Aménagement, concessionnaire de cette opération, une convention d'avance de trésorerie pour un montant de 4 850 000 € remboursable dans l'année suivant son versement.

A ce titre, la Ville de Niort a procédé à deux versements :

- un 1^{er} versement de 50 %, soit 2 425 000 € le 8 mars 2007
- un 2^{ème} versement correspondant au solde, soit 2 425 000 € le 9 juillet 2007.

Deux-Sèvres Aménagement devrait procéder aux remboursements de l'avance le 8 mars 2008 et le 9 juillet 2008.

Or, la non concrétisation d'échanges fonciers, qui n'ont pu être régularisés dans les délais escomptés, ne permet pas de procéder aux cessions de terrains envisagées, et partant de percevoir les prix de cession. Il s'agit des terrains équipés et travaux spécifiques de la Halle des sports, du Centre de Développement du Sport et de la chaufferie bois pour un montant de 2 516 000 € HT, soit 3 009 136 € TTC conformément à la délibération du 26 octobre 2007, et de ceux correspondant aux parkings pour un montant de 2 707 000 € TTC (Exercice 2008).

De fait, le concessionnaire n'étant pas en mesure de procéder à la cession des terrains correspondants à la Ville de Niort, il ne peut effectuer le remboursement de l'Avance Financière faite à l'opération par la Ville de Niort en février 2007.

C'est pourquoi, afin de régulariser la situation de trésorerie de l'opération, il est proposé de prolonger d'une année, ainsi que la réglementation et l'article 3 de la Convention d'Avance de Trésorerie de Janvier 2007 l'autorisent, le délai de règlement de cette avance.

Le remboursement de l'Avance interviendra alors courant février 2009, pour une moitié (2 425 000 €) et le solde en juillet 2009, au plus tard. Toutefois, dès lors que les actes de cessions correspondant aux terrains évoqués ci-dessus se réalisent avant ces échéances, il serait procédé par anticipation à l'apurement financier de ce dossier.

Par ailleurs, le « Compte Rendu Annuel à la Collectivité » (Exercice 2007 et Prévisions 2008) qui sera remis par l'aménageur le 15 mai prochain reprendra ces éléments.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant 1 à la convention n° 2 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant à la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	6

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD